



## Comité Départemental Aveyron-Lozère BasketBall

5, rue Chirac – B.P. 311 – 12003 RODEZ Cedex

Tel : 05 65 78 54 66

Courriel : [comite@aveyronlozerebasketball.org](mailto:comite@aveyronlozerebasketball.org)

## PÔLE FORMATION MINI-BASKET

[minibasketcd1248@gmail.com](mailto:minibasketcd1248@gmail.com) – Emilie RICARD 06.18.12.67.16



Fédération Française de BasketBall

# APPEL À CANDIDATURE

CHALLENGE BENJAMIN  
PANIER D'OR

DIMANCHE 17 MARS 2019

Les clubs intéressés pour accueillir les finales du challenge Benjamins(es) et Panier d'Or sont priés de se faire connaître, le plus rapidement possible **au plus tard, le 10 novembre.**

Ces finales, comme la saison précédente, se déroulent toute la journée, pour les catégories U13, benjamins(es) et U11, poussins (es), à partir de 09h00. Un panier repas est à prévoir, à un prix modique, par le club d'accueil.

**La Commission Mini-Basket**

Les candidatures sont à expédier par E-mail au comité :

[comitebasket.aveyron@orange.fr](mailto:comitebasket.aveyron@orange.fr)

et à l'adresse E-mail : [minibasketcd1248@gmail.com](mailto:minibasketcd1248@gmail.com)



## Comité Départemental Aveyron-Lozère BasketBall

5, rue Chirac – B.P. 311 – 12003 RODEZ Cedex

Tel : 05 65 78 54 66

Courriel : [comite@aveyronlozerebasketball.org](mailto:comite@aveyronlozerebasketball.org)

## PÔLE FORMATION MINI-BASKET

[minibasketcd1248@gmail.com](mailto:minibasketcd1248@gmail.com) – Emilie RICARD 06.18.12.67.16



# APPEL À CANDIDATURE

## FETE NATIONALE DU MINI-BASKET

SAMEDI 25 MAI 2019

Les clubs intéressés pour accueillir la Fête Nationale du mini-basket sont priés de se faire connaître, au plus tard, le **10 NOVEMBRE 2018**.

Le tournoi se déroule toute la journée, pour les catégories U11 et U9, à partir de **09h00**. Un panier repas est à prévoir, à un prix modique, par le club d'accueil. Pour la catégorie U7, le tournoi se déroulera pendant une demi-journée.

Il faut donc pouvoir accueillir environ 550 mini-basketteurs.

A prévoir 6, 7 terrains pour les U11 ; 6, 7 terrains pour les U9, 1 espace Jeux et 2 ou 3 terrains pour les U7.

***Le tournoi peut se dérouler à l'extérieur ; prévoir un plan « B » en fonction du temps.***

La Commission Mini-Basket

Les candidatures sont à expédier par E-mail au comité :

[comitebasket.aveyron@orange.fr](mailto:comitebasket.aveyron@orange.fr)

et à l'adresse E-mail : [minibasketcd1248@gmail.com](mailto:minibasketcd1248@gmail.com)



## Comité Départemental Aveyron-Lozère BasketBall

5, rue Chirac – B.P. 311 – 12003 RODEZ Cedex

Tel : 05 65 78 54 66

Courriel : [comite@aveyronlozerebasketball.org](mailto:comite@aveyronlozerebasketball.org)

### CAHIER DES CHARGES MINI-BASKET

- *Tournoi de Noël*
- *Fête nationale du Mini-basket*
- *Organisation du Challenge du Conseil Départemental*

#### ART. 1 – DISPOSITIONS MATÉRIELLES -

1. L'organisateur doit disposer, sans partage, de la ou des salles et de leurs dépendances durant la ou les journées complètes des manifestations.

#### 2. Structures :

Des vestiaires doivent être mis à disposition (***pour les arbitres***) fermant à clé, avec douche, tables et sièges pour les arbitres et les OTM des rencontres.

#### 3. Équipements :

La salle (ou les salles) retenues pour les rencontres, devront être équipées d'un appareillage électronique correspondant aux règlements en vigueur. (**Sous contrôle du Comité**), le traçage des terrains sera également à la charge du club organisateur.

a) Des panneaux, cercles et filets réglementaires, ***en nombre suffisant*** pour parer à toute éventualité, ***seront à mettre en place par le club qui aura postulé à l'organisation de la dite manifestation.***

***Le transport des panneaux sera à la charge du club. Ils sont mis à disposition par le CD12/48. Une caution de 200 € sera demandée au retrait des panneaux, elle sera rendue au retour des panneaux si aucune dégradation n'a été observée.***

b) L'organisateur devra tenir à la disposition du Comité le compte-rendu de la visite légale de sécurité effectuée par les autorités compétentes. (***En règle générale ce document est affiché dans les gymnases***)

#### ART. 2 - ACCUEIL DU PUBLIC -

#### L'entrée au public devra être gratuite

#### 1. Organisation :

L'organisateur devra se charger de mettre en place les tables de marque correspondantes, avec un nombre suffisant pour les terrains utiles à cette manifestation.

## 2. Presse écrite :

L'organisateur devra faire annoncer cette manifestation par voie de presse.

## 3. Infirmierie :

Du matériel prévu au règlement sportif (trousse à pharmacie complète avec glace ou bombe de froid), sera réservée à cet effet.

## 4. « Responsable de salle » - « Service d'ordre » :

Obligation est faite à l'organisateur de mettre à disposition de cette manifestation, un responsable de salle ainsi qu'un service d'ordre en cas de besoins.

## 5. Sonorisation :

La sonorisation sera assurée par l'organisateur.

Si l'organisateur n'en dispose pas, elle peut être fournie par le comité (caution 100€). Le club organisateur doit prévoir une ou plusieurs personne(s) pour la gestion du micro (speaker).

## ART. 3 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES –

1. **Recettes** : Elles sont constituées uniquement :

Bourriche ou tombola restauration, buvette (**organisateur**)

2. **Dépenses** :

L'organisateur devra impérativement régler toutes les dépenses afférentes à l'organisation, à savoir :

- sonorisation,
- location du gymnase et équipements.

## ART. 4 – DISPOSITIONS DIVERSES –

Les détails d'application du cahier des charges et de la résolution des problèmes qui viendraient à survenir donneront lieu à une concertation permanente entre les représentants du Comité et ceux de l'organisateur.

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Christel ESPINASSE



LE PRÉSIDENT

Maurice TEULIER

